

## Formation Sous-Section 4 Opérateur - Formation préalable

### Détail de la formation :

La formation s'adresse aux opérateurs de diagnostics.

Vous devez fournir un certificat médical spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire



### Programme de formation :

#### Partie théorique :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences du Code de la Santé Publique et du Code du Travail
- Protection des travailleurs

#### Partie pratique :

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle et collective adaptés

A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

*Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.*